

Organisation d'un séjour spécifique sportif – Tableau de synthèse

	Nombre et âge des mineurs accueillis	Durée du séjour	Déclaration à la DDJS	Type d'hébergement	Qualification de l'encadrement	Taux d'encadrement
<p>Procédure classique <i>(Organisation de séjours ponctuels)</i></p>	≥ à 7 mineurs (âge ≥ 6 ans)	Dès la première nuit	<p>Déclaration : <u>OUI</u></p> <p>1 - fiche de déclaration préalable (cerfa n°12757*01) : 2 mois avant la date de départ</p> <p>2 - fiche complémentaire (cerfa n°12762*01) : 8 jours avant le départ (fiche adressée par la DDJS)</p>	<p>Locaux déclarés, auprès des DDJS, comme accueillant des mineurs</p> <p>ERP type R ou O</p>	<p><u>Application de l'article L.212-1 du code du sport</u></p> <p><u>Direction du séjour</u> : Personne majeure désignée par l'organisateur (<i>Réglementation fédérale</i>)</p> <p><u>Encadrement du séjour</u> : Diplôme d'Etat ou diplôme fédéral en cours de validité</p>	<p><u>Minimum 2 personnes</u></p> <p><i>Le taux d'encadrement est ensuite adapté par l'organisateur en fonction du nombre de mineurs, de leur âge, des conditions de séjour et des activités sportives pratiquées.</i></p>
<p>Procédure de déclaration annuelle <i>(Organisation de séjours fréquents et réguliers)</i></p>	≥ à 7 mineurs (âge ≥ 6 ans)	Dès la première nuit	<p>Déclaration : <u>OUI</u></p> <p>1 - fiche de déclaration annuelle (cerfa n°12757*01) : 2 mois avant la date du premier séjour.</p> <p>2a - Pour l'ensemble des séjours de moins de 4 nuits, <u>fiche complémentaire trimestrielle</u> (cerfa n°12762*01) : 2 jours avant la date de début de chaque trimestre</p> <p>2b – Pour les séjours ≥ 4 nuits consécutives, <u>fiche complémentaire</u> (cerfa n°12762*01) : 1 mois avant la date de départ</p>	<p>Locaux déclarés, auprès des DDJS, comme accueillant des mineurs</p> <p>ERP type R ou O</p>	<p><u>Application de l'article L.212-1 du code du sport</u></p> <p><u>Direction du séjour</u> : Personne majeure désignée par l'organisateur (<i>Réglementation fédérale</i>)</p> <p><u>Encadrement du séjour</u> : Diplôme d'Etat ou diplôme fédéral en cours de validité</p>	<p><u>Minimum 2 personnes</u></p> <p><i>Le taux d'encadrement est ensuite adapté par l'organisateur en fonction du nombre de mineurs, de leur âge, des conditions de séjour et des activités sportives pratiquées.</i></p>

Accueil avec hébergement dans le cadre d'une compétition	≥ à 7 mineurs ou plus (âge ≥ 6 ans)	Durée limitée à l'organisation du déplacement	Déclaration : <u>NON</u>	ERP type R ou O <u>Recommandations</u> <i>Locaux déclarés, auprès des DDJS, comme accueillant des mineurs</i>		<u>Recommandations</u> <i><u>Minimum 2 personnes</u></i> <i>Le taux d'encadrement est ensuite adapté par l'organisateur en fonction du nombre de mineurs, de leur âge, des conditions de séjour et des activités sportives pratiquées.</i>
Accueil avec hébergement	< à 7 mineurs	Quelle que soit la durée	Déclaration : <u>NON</u>	ERP type R ou O <u>Recommandations</u> <i>Locaux déclarés, auprès des DDJS, comme accueillant des mineurs</i>		<u>Recommandations</u> <i><u>Minimum 2 personnes</u></i> <i>Le taux d'encadrement est ensuite adapté par l'organisateur en fonction du nombre de mineurs, de leur âge, des conditions de séjour et des activités sportives pratiquées.</i>